

chefs de Gouvernement en vue de traiter les affaires plus importantes. Aussi, quant à Nous, tenant compte de toutes les considérations, tant du changement des situations que de la grave modification des circonstances, dans le monde entier(1), et en vue de collaborer à cette concorde, Nous ne serions pas éloigné de tempérer quelque peu la sévérité des conditions légitimement établies par Nos prédécesseurs, à la suite de la destruction du pouvoir temporel des Souverains Pontifes, dans le dessein de rendre impossibles les visites officielles des princes catholiques à Rome.

Mais Nous déclarons solennellement que jamais la condescendance de Notre attitude, conseillée, Nous semble-t-il, et même réclamée par l'excessive gravité des temps actuels, ne devra être interprétée comme une abdication tacite par le Saint-Siège de ses droits sacrés, comme s'il avait enfin accepté la situation anormale qui lui est faite actuellement.

Au contraire, Nous saisissons cette occasion "de reprendre ici à Notre compte et pour les mêmes motifs les protestations qu'ont élevées à plusieurs reprises Nos prédécesseurs, poussés qu'ils étaient non par des raisons humaines mais par un devoir sacré, à savoir l'obligation de défendre les droits et la dignité du Siège apostolique", et, aujourd'hui que la paix est rétablie entre les nations, Nous demandons de nouveau et plus expressément que "le Chef de l'Eglise cesse de se trouver dans cette condition anormale qui, pour bien des raisons, est également funeste à la tranquillité des peuples." (2).

Ainsi, lorsque tout sera rétabli suivant l'ordre de la justice et de la charité et que les nations se seront réconciliées, il est très désirable, vénérables Frères, que tous les États, écartant tous leurs soupçons réciproques, s'unissent pour ne plus former qu'une société, ou mieux qu'une famille, tout ensemble pour la défense de leurs libertés particulières et le maintien de l'ordre social. Cette société des nations répond — sans faire état d'une foule d'autres considérations — à la nécessité généralement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les États ne peuvent plus longtemps porter l'écrasant fardeau, rendre impossibles dans l'avenir des guerres aussi désastreuses, ou au moins en retarder la menace le plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses fron-

(1) *Omnia reputantes et mutata rerum adjuncta et magnas communium temporum inclinationes.* L'Osservatore Romano traduit: "Considérant la modification des circonstances de temps et la périlleuse tournure des événements" (*Considerando le mutate circostanze dei tempi e la piega pericolosa degli eventi*). (Note de la D. C.)

(2) Lettre Encyclique *Ad beatissimi*, datée du 1er novembre 1914.